

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical  
du Lundi 20 Novembre 2023

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1121	21	11 + 1 pouvoir	3	7

**Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement**

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni **Lundi 20 Novembre 2023** à 14 heures à SAINT-LO à la Maison du Département (salle Henry Gréville1) sur convocation du 10 novembre 2023.

Monsieur Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.  
Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

**PRESENTS**

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL  
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances  
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire  
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville  
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin  
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer  
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et Délégué EPCI : suppléants

Mme Dany LEDOUX, conseillère départementale canton Quettreville Sur Sienne  
Mme Nathalie MADEC, conseillère départementale canton La Hague  
M. Bruno QUESNEL, communauté de communes de Coutances Mer et Bocage

**EXCUSES**

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne  
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes  
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux  
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin  
M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie  
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer (pouvoir à M. Alain NAVARRET)

### Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui permet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 « de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Vu le rapport de séance du 20 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention le Comité à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** le Président du SMEL, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement dans les limites des montants suivants ;

Chapitres	Imputations	Total voté 2023	Ouverture de 25% des crédits
20	2051 - Concessions et droits similaires	7 000,00	<b>1 750,00</b>
21	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	30 000,00	<b>7 500,00</b>
	2182 - Matériel de transport	95 000,00	<b>23 750,00</b>
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	<b>5 000,00</b>
	2184 - Mobilier	1 000,00	<b>250,00</b>
	2188- Autres immobilisations corporelles	60 000,00	<b>15 000,00</b>
23	2315 - Installations, matériel et outillages techniques	80 000,00	<b>20 000,00</b>

L'affectation des crédits est réalisée par référence à l'instruction budgétaire et comptable M14. Conformément à la table de transposition M14-M57, lors du passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable, les crédits seront inscrits au budget primitif en M57.

**Pour extrait conforme,**

**Le président du SMEL,  
Alain NAVARRET**

